

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 novembre 2017**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Georges-Philippe**  
**FONTAINE**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 16/11/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017  
(accusé de réception du 15/11/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés publics après consultations**

Il s'agit d'autoriser la signature de quatre accords-cadres.

\*\*\*

Lors de sa séance du 18 octobre 2017, la commission d'appel d'offres a attribué les accords-cadres décrits ci-après :

- **Détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public, des feux tricolores et des bornes escamotables.**

L'objet du marché public concerne le relevé par détection et géoréférencement des réseaux :

- d'éclairage public ;
- des mobiliers urbains d'information et abribus, raccordés sur le réseau d'éclairage public ;
- des feux tricolores ;
- des bornes escamotables.

Ce marché public a été passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum et un opérateur économique en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le montant maximum est fixé à 600 000 euros HT pour la durée de l'accord cadre, soit 4 ans à compter de sa date de notification.

L'attributaire de l'accord-cadre est l'entreprise ADRÉ sise 8 rue Jean Baptiste Perrin à EYSINES (33 320) sur la base du détail estimatif de 199 900 euros HT.

**- Contrôle, entretien et maintenance des points d'eau incendie sous pression situées sur le réseau de distribution d'eau potable (2018 – 2021)**

L'objet du marché public porte sur le contrôle, l'entretien et la maintenance des points d'eau incendie sous pression situées sur le réseau de distribution d'eau potable (2018 – 2021).

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 avec les membres suivants :

La Ville de Quimper ;

La Ville d'Ergué-Gabéric ;

La Commune de Guengat ;

La Commune de Plogonnec ;

La Commune de Plomelin ;

La Commune de Ploneis ;

La Commune de Pluguffan.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la ville de Quimper.

Ce marché public a été passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum et un opérateur économique en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le montant maximum est fixé à 360 000 euros HT pour la durée de l'accord cadre, soit 3 ans à compter de sa date de notification.

L'attributaire de l'accord-cadre est le groupement conjoint UNITUD (coordonnateur)/VEOLIA EAU sise 27, route de Pont l'Abbé à Quimper (29 000).

**- Fourniture de matériel de signalisation directionnelle, de signalisation d'information locale et de jalonnement modes doux.**

L'objet du marché public concerne la fourniture de mobilier urbain nécessaire à la création et à la maintenance du jalonnement des voies communales de la ville de Quimper.

Ce mobilier concerne la signalisation directionnelle, la signalisation d'information locale et le jalonnement des modes doux (piéton et vélo).

Le titulaire aura en charge :

La fourniture et le transport du futur mobilier ;

La réalisation des plans décors et devis ;

La proposition de solutions les mieux adaptées à chaque besoin.

Ce marché public a été passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec montants minimum et maximum et un opérateur économique en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 20 000 euros HT et 60 000 euros HT pour la période initiale de l'accord cadre, soit 1 an à compter de sa date de notification.

Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

L'attributaire de l'accord-cadre est l'entreprise LACROIX SIGNALISATION sise 8 impasse du Bourrelier à SAINT-HERBLAIN (44 801) sur la base du détail estimatif de 5 279.46 euros HT.

**- Fourniture de matériaux et produits homologués pour travaux de voirie 2017-2021**

Les matériaux et produits homologués sont destinés à être utilisés sur les chantiers de la ville de Quimper et mis en œuvre par la régie voirie.

Il s'agit soit de la fourniture et la livraison des matériaux et produits, soit de la fourniture seule des matériaux et produits, la collectivité se chargeant du transport de la marchandise.

Ce marché public a été passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum et un opérateur économique par lot en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les lots sont les suivants :

<i>Lot</i>	<i>Montant maximum H.T sur la durée de l'accord-cadre</i>	<i>Valeur</i>
Lot 1 : Produits béton, moellons de maçonnerie	50 000,00	Euros
Lot 2 : Produits en polypropylène, polyéthylène et PVC, géotextiles, caniveaux drainant	30 000,00	Euros
Lot 3 : Fonte de voirie	50 000,00	Euros
Lot 4 : Ciments et produits dérivés, armatures et sables de maçonnerie	96 000,00	Euros
Lot 5 : Bétons et mortiers prêts à l'emploi	120 000,00	Euros

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Les attributaires sont les suivants :

- L'attributaire du lot 1 est l'entreprise QUEGUINER MATERIAUX sise 45 rue Clemenceau – CS 30 300 - 29403 LANDIVISIAU Cedex sur la base du devis estimatif de 40 807 euros HT.
- L'attributaire du lot 2 est l'entreprise QUEGUINER MATERIAUX sise 45 rue Clemenceau – CS 30 300 - 29403 LANDIVISIAU Cedex sur la base du devis estimatif de 38 461.50 euros HT.
- L'attributaire du lot 3 est l'entreprise QUEGUINER MATERIAUX sise 45 rue Clemenceau – CS 30 300 - 29403 LANDIVISIAU Cedex sur la base du devis estimatif de 33 111 euros HT.
- L'attributaire du lot 4 est l'entreprise QUEGUINER MATERIAUX sise 45 rue Clemenceau – CS 30 300 - 29403 LANDIVISIAU Cedex sur la base du devis estimatif de 71 636.40 euros HT.

Il n'a été reçu aucune offre concernant le lot 5. Ce lot est déclaré infructueux.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les quatre accords-cadres.